



	Traduction des instructions originales	Révision
	IT	2020/12/10
PAR RÉFÉRENCE AU DÉCRET-LOI 17/2010 CONCERNANT LA RÉGLEMENTATION DE SÉCURITÉ DES MACHINES 2006/42/CE		

**Petite chambre chaude « L » 2020 - 6715L**


Constructeur	Lega srl – Costruzioni Apistiche
Adresse	via Maestri del Lavoro 23 – 48018 Faenza – Ra – Italie
Modèle	Chambre chaude 6715L
Année de construction	2021
Conformité	
Code Produit	6715L
Description Produit	Petite chambre chaude « L » 2020
Numéro de série	



TABLE DES MATIÈRES

1	AVERTISSEMENTS GÉNÉRIQUES ET INFORMATIONS AU DESTINATAIRE	
1.1	Préambule	
1.1.1	Avertissements importants	
1.1.2	Avertissements génériques de sécurité	
1.2	Test	
1.3	Garantie	
1.4	Déclaration de conformité	
1.4.1	Plaquette d'identification CE	
1.5	Références réglementaires	
1.5.1	Directives et normes concernant la sécurité des machines	
	Réglementation communautaire	
	Normes et projets de normes harmonisées, normes techniques nationales	
1.6	Assistance technique	
2	PRÉSENTATION DU PRODUIT	
2.1	Description de la machine	
2.1.1	Composition de la machine	
2.2	Qualification des opérateurs	
3	ORGANISATION MANUEL - MODALITÉS DE CONSULTATION	
3.1	Modalités de consultation du manuel	
3.1.1	Structure du manuel	
	Description des pictogrammes	
	Glossaire	
4	DONNÉES ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES	
4.1	Caractéristiques techniques	
4.2	Caractéristiques du produit traité	
4.3	Niveau de bruit émis	
5	INSTALLATION	
5.1	Avertissements génériques de sécurité	
5.2	Transport de la machine	
5.3	Manutention	
5.4	Montage et installation	
5.5	Raccordement et sectionnement des sources d'énergie	
5.5.1	Préambule	
5.5.2	Branchement à l'énergie électrique	
5.5.3	Raccordement hydraulique	
5.6	Conditions de stockage et conservation de la machine	
5.7	Dépose et retraitement	
5.8	Procédure concernant les macro-opérations de démontage de la machine	
6	FONCTIONNEMENT ET UTILISATION	
6.1	Applications, destinations d'emploi	



6.1.1	Description du fonctionnement	
6.1.2	Utilisation prévue	
6.1.3	Utilisation non prévue	
6.2	Conditions limites de fonctionnement et ambiances autorisées	
6.3	Zone de travail, de commande et zones dangereuses	
6.3.1	Zone de travail et de commande	
6.3.2	Zones dangereuses	
6.4	Dangers et risques résiduels	
6.5	Dispositifs de sécurité adoptés	
6.6	Dispositifs de protection individuelle à adopter	
6.7	Plaquettes de signalisation présentes sur la machine	
7	INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATEUR	
7.1	Dispositifs de commande et contrôle	
7.1.1	Utilisation du thermostat	
7.2	Préparations et contrôles avant la première utilisation	
7.3	Fonctionnement	
8	MAINTENANCE COURANTE ET EXTRAORDINAIRE	
8.1	Normes de sécurité pour la maintenance	
8.2	Nettoyage de la machine	
8.3	Contrôles périodiques à réaliser	
8.4	Maintenance extraordinaire	
8.4.1	Remplacement des fusibles	
9	ANNEXES	
9.1	Déclaration CE de conformité	
9.2	Schéma de câblage	
9.3	Inconvénients éventuels et leurs solutions	

CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

	Lire attentivement le présent manuel avant toute utilisation. Le conserver pour une prochaine consultation.
	Afin de garantir la sécurité de l'opérateur, pour éviter tout risque d'endommagement de la machine, il est indispensable d'avoir pris connaissance de tout le manuel d'instructions avant d'effectuer quelque opération que ce soit sur la machine.
	Les remarques relatives à la sécurité sont indiquées dans chaque paragraphe ou section du présent manuel.
	L'utilisateur de la machine doit être spécifiquement formé avant toute opération.

**CHAPITRE 1****1 AVERTISSEMENTS GÉNÉRIQUES ET INFORMATIONS AU DESTINATAIRE****1.1 INTRODUCTION****1.1.1 Avertissements importants**

Le présent manuel d'instructions fait partie intégrante de la machine et a pour objectif de fournir toutes les informations nécessaires pour :

- connaître la machine et son fonctionnement,
- connaître les modalités de fonctionnement et les limites d'emploi prévues,
- sensibiliser correctement les opérateurs aux problématiques de sécurité,
- la manutention de la machine,
- l'installation correcte de la machine,
- son utilisation correcte et dans des conditions de sécurité,
- effectuer les opérations de maintenance prévues, correctement et en toute sécurité,
- faire la dépose de la machine dans des conditions de sécurité et conformément aux réglementations en vigueur pour la protection de la santé des travailleurs et de l'environnement.

Afin de garantir la sécurité de l'opérateur, pour éviter tout risque d'endommagement de la machine, il est indispensable d'avoir pris connaissance de tout le manuel d'instructions avant d'effectuer quelque opération que ce soit sur la machine.

Le présent manuel doit être complet et lisible dans son intégralité, tout opérateur chargé de l'utilisation de la machine ou responsable de la maintenance ou des opérations de réglage doit en connaître l'emplacement et doit pouvoir le consulter à tout moment.

Tous les droits de reproduction du présent manuel sont réservés à **Lega srl**. Le présent manuel ne peut être concédé pour consultation à des tiers sans l'autorisation écrite de **Lega srl**.

Ce manuel a été rédigé selon les exigences requises par la Directive Machines, Décret-loi 17/2010 application de la directive 2006/42/CE.

1.1.2 Avertissements génériques de sécurité

- Porter un équipement de protection adapté aux opérations à effectuer.
- Les vêtements doivent être bien ajustés au corps et résistants aux produits utilisés pour le nettoyage.
- Éviter de porter des cravates, des colliers ou des ceintures qui pourraient se prendre ou s'enfiler entre les organes en mouvement.
- Pour les opérations de levage et de transport, porter un casque de protection.
- Ne pas retirer les dispositifs de sécurité ou les protections contre les accidents.

**ATTENTION**

Toute modification technique qui se répercute sur le fonctionnement ou la sécurité de la machine doit être effectuée exclusivement par le personnel technique du constructeur ou par des techniciens formellement autorisés par ce dernier. Dans le cas contraire, Lega srl sera déchargée de toute responsabilité relativement aux changements ou dommages qui en découleraient.



1.2 ESSAIS

[non applicable]

1.3 GARANTIE

LA GARANTIE EST VALIDE SI :

- Si ne se sont pas écoulés plus de 24 mois depuis l'achat de la machine ;
- Si l'on constate une différence entre les caractéristiques déclarées du produit et celles de l'article acheté ;
- Si le client a signalé le défaut de conformité avant un délai de deux mois à compter de la date à laquelle il l'a effectivement constaté ;
- Si, au moment du retrait de la machine par notre centre d'assistance ou par un technicien agréé, un reçu ou une facture est présenté pour attester de l'achat ;

LA GARANTIE N'EST PAS VALIDE SI :

- Si le défaut ou le dommage a été causé par une utilisation non conforme.
- Par exemple, les actions suivantes sont définies comme non conformes :
- Réparations ou interventions réalisées par des personnes non autorisées par le constructeur lors de l'ouverture de l'appareil ;
- Réparations réalisées avec des pièces détachées non originales Lega ;
- La manipulation de composants de l'assemblage ;
- La manipulation du logiciel ou du matériel informatique ;
- Négligence ou utilisation incorrecte ;
- Pour les défauts ou les dommages causés par : chute, rupture, foudre ou infiltration de liquides ;
- Pour accidents ou modifications ;
- Pour les dommages survenus pendant le transport vers et par le client ;
- Pour tous les composants électriques ;
- Pour toutes les parties soumises à une usure normale et les parties esthétiques ;
- Si les défauts ou les dommages ont été provoqués par des causes mécaniques, chimiques, radiophoniques ou thermiques, par des dispositifs équipés d'intégrations ou d'accessoires non autorisés par le constructeur conformément à l'art. 5 de la Directive 99/44/CE.

LA GARANTIE COMPREND :

La réparation ou le remplacement gratuit des composants de la machine reconnus comme défectueux par le constructeur ou dans le matériau, par la société Lega ou par une personne expressément autorisée ;

LA GARANTIE NE COMPREND PAS :

Tous les frais de main-d'œuvre, d'emballage, d'expédition et de transport qui restent à la charge du client.

Une éventuelle panne ou défaut survenu pendant la période de garantie ou après son expiration, ne donne en aucun cas au client le droit de suspendre le paiement ni même droit à une remise quelconque sur le prix de la machine.

La prestation réalisée sous garantie ne prolonge pas la période de garantie. Par conséquent, en cas de remplacement du produit ou de l'un de ses composants, aucune nouvelle période de garantie ne s'appliquera au bien ou au composant individuel fourni en remplacement, c'est toujours la date d'achat du bien original qui sera prise en compte.

Dans tous les cas, la société Lega srl ne pourra être tenue responsable des dommages dérivant d'une utilisation impropre de la machine.

En cas de remplacement du produit ou d'un composant, les produits ou les pièces détachées retournées, pour le remplacement, deviennent la propriété de la société Lega srl.



Sont exclus tous droits supplémentaires, de quelque type que ce soit.

1.4 DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ

Voir Paragraphe 9.1 ANNEXE 1 – DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ (Annexe II-A Décret-loi 17/2010 application de la directive 2006/42/CE)

1.4.1 Identification CE

Cette machine a été fabriquée dans un pays appartenant à la communauté européenne, par conséquent elle répond aux exigences de sécurité requises par la directive machines 2006/42/CE en vigueur depuis le 29 décembre 2009. Cette conformité est certifiée et sur la machine est apposé le sigle « CE » sur le châssis porte tableau, qui en atteste la conformité.

1.5 RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

1.5.1 Directives et normes concernant la sécurité des machines

La machine examinée rentre dans le champ d'application de la directive 2006/42/CE.

Les exigences essentielles de sécurité et de santé relatives à la conception et à la construction des machines indiquées dans l'Annexe I sont donc applicables.

À ce jour, cette machine ne figure pas dans l'Annexe IV de la Directive Machines ; par conséquent, elle est uniquement soumise à la déclaration de conformité émise par le constructeur.

Les conformités de la machine examinée, lorsque cela a été possible, ont été évaluées relativement aux normes européennes, aux projets de normes européennes ou normes nationales ou aux documents du groupe de travail. Nous avons indiqué ci-dessous la bibliographie relative aux normes dont certaines ne sont pas utilisées puisque non applicables.

Réglementation communautaire

Référence	Titre
Décret-loi 17/2010	Application Directive 2006/42/CE
Directive 2006/42/CE	Connue comme « Directive Machines ».
Directive 2014/35/EU	Connue comme « Directive Basse Tension » (BT).
Directive 2014/30/EU	Connue comme « Directive Compatibilité électromagnétique » (EMC).
Directive 2011/65/EU	Restriction de l'utilisation de substances dangereuses déterminées dans les appareillages électriques et électroniques (ROHS).



1.6 ASSISTANCE TECHNIQUE

Pour toute communication avec le centre d'assistance, toujours indiquer les données suivantes :

- le type de machine ;
- le numéro de série ;
- l'année de fabrication ;
- si possible, préciser la nature du problème rencontré ou du défaut présenté par la machine, par ex. : de nature électrique, mécanique ou en termes de qualité de fonctionnement ;
- le numéro de la facture d'achat et en-tête de cette dernière ;

Pour contacter le service de l'assistance technique il faut s'adresser au constructeur aux adresses suivantes :

Adresse électronique : assistenza@legaitaly.com

Téléphone : +39 0546 26834

Fax : +39 0546 665653

Courrier : Assistenza à Lega srl costruzioni apistiche, via maestri del lavoro 23, 48018 Faenza, Ra, Italie.

Tout envoi de matériel à réparer doit être convenu avec le service assistance préalablement à l'envoi.

Emballer le matériel à envoyer avec soin, en s'assurant qu'il ne pourra être endommagé pendant le transport.

Insérer dans le colis envoyé les indications pour pouvoir vous contacter, la cause du dommage, une copie de la facture d'achat ou du reçu.

CHAPITRE 2

2 PRÉSENTATION DU PRODUIT

2.1 DESCRIPTION DE LA MACHINE

La chambre chaude est un dispositif de liquéfaction du miel en fûts, boîtes, pots, par irradiation d'air chaud.

On sait depuis longtemps que le miel cristallisé peut revenir liquide sous l'effet de la chaleur.

La chambre chaude permet de liquéfier le miel quand il se présente cristallisé.

Il arrive parfois que les rayons de miel restent au laboratoire sans être démiellés. Dans ce cas, le miel refroidit et provoque des problèmes de fluidité au moment du démiellage. En introduisant les hausses de ruche pleines de rayons dans la chambre chaude, la température initiale est rétablie et il n'y a plus de problèmes pour le miellage.

2.1.1 Composition de la machine

La pièce chaude dispose d'une structure portante électro-soudée qui soutient des panneaux de tôle préalablement peints avec une isolation en polyuréthane expansé. À l'intérieur, il y a un fût de 300 kg de miel, un adulte jusqu'à 300 kg, de 8 à 12 boîtes de 25 kg ou une quantité équivalente de miel déjà mise en pot

Le chauffage de l'air est produit par une résistance électrique de 2000w, tandis que la circulation de l'air chaud est produite par un ventilateur électrique tangentiel à faible absorption électrique.

2.2 QUALIFICATION DES OPÉRATEURS

[non applicable]



CHAPITRE 3

3 ORGANISATION MANUEL / MODALITÉS DE CONSULTATION

3.1 MODALITÉS DE CONSULTATION DU MANUEL

3.1.1 Structure du manuel

Le manuel est divisé en chapitres qui regroupent toutes les informations nécessaires pour l'utilisation sans risque de la machine.

Chaque chapitre contient une subdivision en paragraphes afin de focaliser l'attention sur les points essentiels, chaque paragraphe peut être composé d'un sous-titre et d'une description.

Le chapitre est indiqué par un numéro et un titre de chapitre.

Dans le chapitre, par exemple le chapitre 1, nous aurons :

1	TITRE DU CHAPITRE
---	-------------------

1.1	TITRE DU PARAGRAPHE
-----	---------------------

1.1.1	Titre du sous-titre
-------	---------------------

1.1.1.1	Éventuel autre sous-titre
---------	---------------------------

La numérotation des figures et des tableaux recommence du début à chaque chapitre, le préfixe croissant indiquant le numéro de la figure ou du tableau commencera au numéro 1 au début de chaque chapitre.

La numérotation des pages est progressive, le premier chiffre indique le numéro de la page actuelle et le second chiffre indique le nombre total de pages qui composent le manuel.

3.1.1 Description des pictogrammes

Dans le manuel sont utilisés les symboles suivants pour mettre en évidence des indications et des avertissements particulièrement importants :

**ATTENTION**

C'est le mot signal qui indique un danger avec un risque élevé qui, s'il n'est pas évité, peut entraîner la mort ou des blessures graves.

3.2 GLOSSAIRE

Utilisation impropre raisonnablement prévisible : utilisation d'un produit d'une manière non décrite comme telle dans les instructions d'utilisation, mais qui pourrait dériver d'un comportement humain facilement prévisible.

Utilisation prévue : panorama exhaustif des fonctions ou des applications prévues, définies et élaborées par le fournisseur du produit.



CHAPITRE 4

4 DONNÉES ET CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

4.1 CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

Dimensions extérieures	mm	1000 x 1000 x 1310
Dimensions intérieures	mm	685 x 720 x 1120
Capacité	1 fût de 300 kg, 8-12 boîtes de 25 kg	
Poids	kg	65
Absorption totale maximale	Watt	2050
Circulation d'air	m ³ /h	280 Forcée avec ventilateur
Instrumentation		Thermostat numérique

4.2 CARACTÉRISTIQUES DU PRODUIT TRAITÉ

Miel cristallisé

4.3 BRUIT

En fonctionnement normal, le niveau de bruit ne dépasse jamais 65 dB (A).

CHAPITRE 5

5 INSTALLATION

5.1 AVERTISSEMENTS GÉNÉRIQUES DE SÉCURITÉ

**ATTENTION**

S'équiper de gants et de dispositifs de protection individuelle pendant les opérations de déballage, nettoyage et montage.

- Porter un équipement de protection adapté aux opérations à effectuer ;
- Les vêtements doivent être bien ajustés au corps et résistants aux produits utilisés pour le nettoyage ;
- Éviter de porter des cravates, des colliers ou des ceintures qui pourraient se prendre ou s'enfiler entre les organes en mouvement dans le cas de levage et de transport, porter un casque de protection ;
- Soulever la machine avec des moyens de levage adaptés au poids et à l'encombrement de cette dernière, en procédant avec la plus grande attention et en respectant scrupuleusement les instructions du manuel d'utilisation et de maintenance (points de fixation des dispositifs pour le chargement, etc.) ;
- S'assurer que les moyens de levage utilisés ont une capacité adaptée aux charges à soulever et qu'ils sont en bon état ;
- Ne pas rester ou passer sous les groupes à manutentionner pendant le levage ou le transport.



5.2 TRANSPORT DE LA MACHINE

Le transport de la machine objet de ce manuel doit être effectué en conservant les modes d'emballage originaux. La machine doit être transportée assemblée. Les branchements électriques doivent être débranchés avant le transport.

Fixer la machine au moyen de transport au moyen de sangles ayant une capacité adaptée au poids à maintenir.

5.3 MANUTENTION

Déplacer soigneusement la machine, veillez à ne pas endommager le panneau électrique externe.

5.4 MONTAGE ET INSTALLATION

La pièce chaude peut être placée dans n'importe quelle partie du laboratoire.

Un environnement réduit et non froid est recommandé pour éviter une plus grande utilisation de l'électricité.

Il est équipé d'un câble de raccordement (environ 3 m de long) avec prise prête pour le branchement au courant monophasé 220V 50Hz.

Le branchement peut uniquement être effectué à une prise électrique de sécurité réglementaire. La valeur de branchement est de 2090 w. Éviter l'utilisation de prises multiples.

Veillez toujours à ce que le cordon d'alimentation ne soit pas un obstacle aux autres processus et, surtout, qu'il ne provoque pas de risque de trébucher dans les zones de passage des opérateurs de laboratoire.

5.5 RACCORDEMENT ET SECTIONNEMENT DES SOURCES D'ÉNERGIE

5.5.1 Préambule



ATTENTION

Ces phases doivent être réalisées par un « opérateur/technicien électricien » qualifié. Avant d'effectuer l'opération en question, s'assurer que la tension de secteur correspond à celle requise et indiquée au paragraphe 4.1 « Caractéristiques techniques », en se référant également aux schémas électriques joints à la présente documentation..

Pour le branchement électrique, respecter les normes générales d'installation pour la préparation et la mise en œuvre des installations électriques (Normes CEI EN 614391 et CEI EN 602041).

- La mise à la terre des structures métalliques de la machine est assurée par des conducteurs isolés connectés à la barre de terre du tableau.
- Les normes prévoient que la mise à la terre de protection de toutes les parties de la machine doit être effectuée en raccordant les parties concernées à une installation de mise à la terre unique. S'assurer que les matériaux utilisés dans l'installation de mise à la terre ont une solidité ou une protection mécanique adaptée.
- Le branchement à la terre principale doit être aussi court que possible et veiller à ce que les conducteurs de terre ne soient pas soumis à des efforts mécaniques ou à des risques de corrosion.

5.5.2 Branchement à l'énergie électrique

La machine est dotée d'un câble d'alimentation d'environ 3 m de long avec une prise allemande type F qui sort du tableau électrique situé sur le pied avant.

La prise de courant doit être proche et accessible facilement et directement par l'opérateur.



Vérifier que la tension et la fréquence de secteur correspondent à celles requises par la machine, indiquées sur la plaquette CE ou dans le manuel technique.

L'installation d'alimentation doit être dotée d'une prise de type approuvé.

Un INTERRUPTEUR GÉNÉRAL doit être prévu, incorporé dans la prise ou dans un endroit facilement accessible, déconnectant complètement la tension de la prise (sectionnement) et permettant d'interagir ou de réaliser des opérations nécessitant un accès aux pièces en mouvement.

La prise de courant doit être contrôlée par un interrupteur magnétothermique (d'au moins 16A) et être dotée d'un raccordement à la terre (avec une valeur inférieure à 10 ohms : nous recommandons, éventuellement, un protecteur contre les surtensions sur les phases).

L'installation doit être dimensionnée en fonction des puissances absorbées et protégées contre les surcharges au moyen d'interrupteurs magnétothermiques ou de fusibles de capacité adaptée.

L'installation électrique destinées à l'alimentation de la machine doit être réalisée dans les règles de l'art.

Le constructeur de la machine n'est pas responsable d'une installation d'alimentation et de mise à la terre inadaptée et/ou non conformes aux réglementations.

Le branchement des parties électriques doit être effectué par du personnel autorisé exclusivement.

5.5.3 Raccordement hydraulique

[non applicable]

5.6 CONDITIONS DE STOCKAGE ET CONSERVATION DE LA MACHINE

Avant de stocker la machine, il faut retirer tous les cadres encore présents à l'intérieur.

Vider et nettoyer de manière approfondie, la cuve ainsi que la cage et toutes les parties qui pourraient s'être souillées lors de l'utilisation normale.

Pour protéger la machine en cas de stockage de longue durée, utiliser les emballages d'origine.

5.7 DÉPOSE ET RETRAITEMENT



ATTENTION

Évacuer et retraiter les matériaux, provenant de la démolition de la machine, conformément à la réglementation en vigueur à ce sujet, pour la préservation et la protection de l'environnement.

L'entité chargée d'effectuer matériellement le transport doit posséder les autorisations nécessaires et doit être inscrites à l'ordre des transporteurs.

Les législations en vigueur diffèrent en fonction des pays, par conséquent elle doit respecter les prescriptions imposées par les lois et les organismes spécifiques dans le pays où a lieu la dépose.



ATTENTION

Les opérations de démontage doivent être effectuées par du personnel qualifié.

En ce qui concerne la dépose et le retraitement, il convient de se rappeler que les matériaux qui composent la machine ne sont pas de la nature dangereuse et consistent essentiellement en :



- acier verni ou galvanisé ;
- acier inox ;
- aluminium ;
- moteurs et composants électriques ;
- câbles électriques et gaines correspondantes ;
- joints en caoutchouc.

Après avoir démonté la machine, il est nécessaire de séparer les différents matériaux conformément aux indications de la réglementation du pays dans lequel la machine doit être retraitée.

La machine ne contient ni substances ni composants dangereux nécessitant des procédures particulières d'élimination.

5.8 PROCÉDURE CONCERNANT LES MACRO-OPÉRATIONS DE DÉMONTAGE DE LA MACHINE

S'il est nécessaire de démonter la machine pour la dépose, procéder comme suit :

- Consulter les lois en vigueur dans le pays de l'utilisateur relativement à la protection de l'environnement.
- Activer, comme recommandé par la loi, la procédure d'inspection de l'organisme préposé ainsi que le procès verbal consécutif à la démolition.
- Débrancher la machine de l'alimentation électrique.
- Démontez les groupes qui composent la machine en procédant dans l'ordre inverse de la procédure indiquée au paragraphe 5.5 « Montage et installation ».
- Regrouper les composants en fonction de leur nature chimique.
- Procéder au retraitement conformément aux lois en vigueur dans le pays de l'utilisateur.
- Respecter scrupuleusement, pendant les phases de démontage, les prescriptions en matière de sécurité des travailleurs.

CHAPITRE 6

6 FONCTIONNEMENT ET UTILISATION

6.1 APPLICATIONS, DESTINATIONS D'EMPLOI

6.1.1 Description du fonctionnement

Placer les boîtes ou le fût sur une palette de dimensions appropriées ou sur des traverses de manière à avoir un écart par rapport au sol de quelques centimètres, ceci pour permettre un meilleur chauffage du fond.

Disposer les boîtes croisées en étoile qui se chevauche entre eux, toujours pour exposer la plus grande partie de la surface du récipient à l'action de la chaleur.

6.1.2 Utilisation prévue

Cette machine ne doit être utilisée que pour la dissolution du miel cristallisé.

Le miel doit être contenu dans du lait, des produits d'affinage ou dans des récipients en matériau résistant à la chaleur.

6.1.3 Utilisation non prévue

Ne jamais utiliser la machine pour des usages autres que ceux décrits au point 6.1.2

Ne pas exposer la machine aux rayons directs du soleil.



6.2 CONDITIONS LIMITES DE FONCTIONNEMENT ET AMBIANTES AUTORISÉES

La machine doit être installée et utilisée dans des environnements conformes aux caractéristiques suivantes :
locaux fermés ou en tous cas protégés des agents atmosphériques ;
le site d'installation doit garantir une position d'installation horizontale stable ;
températures comprises entre -10°C et +40°C ;
ne doit pas être connectée à des systèmes de commande alternatifs ou externes à ceux fournis ;
les espaces de travail ne doivent pas présenter de risque d'incendie ou d'explosion ;
la sécurité des installations connectées à la machine doit être conforme aux exigences de la législation en vigueur sur le site d'installation.

6.3 ZONE DE TRAVAIL, DE COMMANDE ET ZONES DANGEREUSES

6.3.1 Zones de travail et de commande

La zone de travail se trouve près du tableau de commande, à partir duquel il est possible de gérer et de contrôler le fonctionnement de la machine.

Les zones dédiées à la maintenance de la machine se trouvent dans toute la zone circonstante à la machine, pour pouvoir effectuer des opérations de maintenance et/ou réglage aux divers dispositifs d'actionnement mécaniques/électriques.

6.3.2 Zones dangereuses

Par zones dangereuses on entend :

- toute la zone de travail à l'intérieur de la machine, où ont lieu les phases de travail ;
- toutes les zones protégées par les dispositifs de protection spécifiques de la machine.



ATTENTION

Selon les sens de la directive 2006/42/CE nous soulignons les définitions suivantes :

ZONE DANGEREUSE : toute zone à l'intérieur et/ou près de la machine dans laquelle la présence d'une personne exposée constitue un risque pour la santé et la sécurité de cette personne ;

PERSONNE EXPOSÉE : toute personne qui se trouve entièrement ou partiellement dans une zone dangereuse ;

OPÉRATEUR : la ou les personnes chargée/s d'installer, d'utiliser, de faire fonctionner, de régler, d'effectuer la maintenance, de nettoyer, de réparer et de transporter la machine.



ATTENTION

Le contrôle et la conduite de la machine dans des conditions normales de fonctionnement doivent se faire uniquement dans les zones prévues à cet effet. Ces zones ne présentent pas de risques pour le personnel chargé de la conduite et sont dénommées « Zones de commande et de contrôle opérateur ».



ATTENTION

Il est interdit à quiconque de stationner ou d'intervenir dans des zones dangereuses pendant le fonctionnement de la machine. Les agents de maintenance ne peuvent travailler autour et à l'intérieur de la machine qu'après avoir arrêté son fonctionnement et l'avoir mise en conditions de sécurité.

**6.4 DANGERS ET RISQUES RÉSIDUELS**

[non applicable]

6.5 DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ ADOPTÉS**ATTENTION**

Avant de procéder aux opérations de réglage, maintenance, nettoyage s'assurer que la machine ainsi que la ligne à laquelle elle appartient, a été placée en arrêt sûr.

6.6 DISPOSITIFS DE PROTECTION INDIVIDUELLE À ADOPTER**ATTENTION**

L'opérateur et/ou les agents de maintenance autorisés, avant de commencer les opérations nécessaires sur la machine, doivent s'équiper des dispositifs de protection individuelle :



Bouchons ou arceau anti-bruit



Chaussures de travail



Gants de protection



Vêtements de protection

S'il est nécessaire d'accéder à la zone de travail de la machine, il faut s'équiper d'un équipement de protection adapté aux opérations à effectuer.

Les vêtements doivent être ajustés au corps.

Éviter de porter des cravates, des colliers ou des ceintures qui pourraient se prendre ou s'enfiler entre les organes en mouvement.

**ATTENTION**

Les vêtements à porter et les moyens de protection utilisés doivent satisfaire les exigences de la directive 89/686/CEE pour ceux déjà utilisés et le règlement (UE) 2016/425 pour les nouveaux dispositifs de protection individuelle.

6.7 PLAQUETTES DE SIGNALISATION PRÉSENTES SUR LA MACHINE**ATTENTION**

Sur la machine et dans diverses zones impliquées dans le cycle de fonctionnement, sont présentes les différentes plaquettes de signalisation et/ou de danger, illustrées ci-dessous. Leur fonction est d'avertir les employés autorisés à intervenir sur la machine des dangers, des obligations ou des interdictions à respecter impérativement, afin d'éviter les situations dangereuses aussi bien pour les opérateurs que pour les personnes éventuellement exposées et que pour la machine même.



Risque d'électrocution

CHAPITRE 7

7 INSTRUCTIONS POUR L'UTILISATEUR

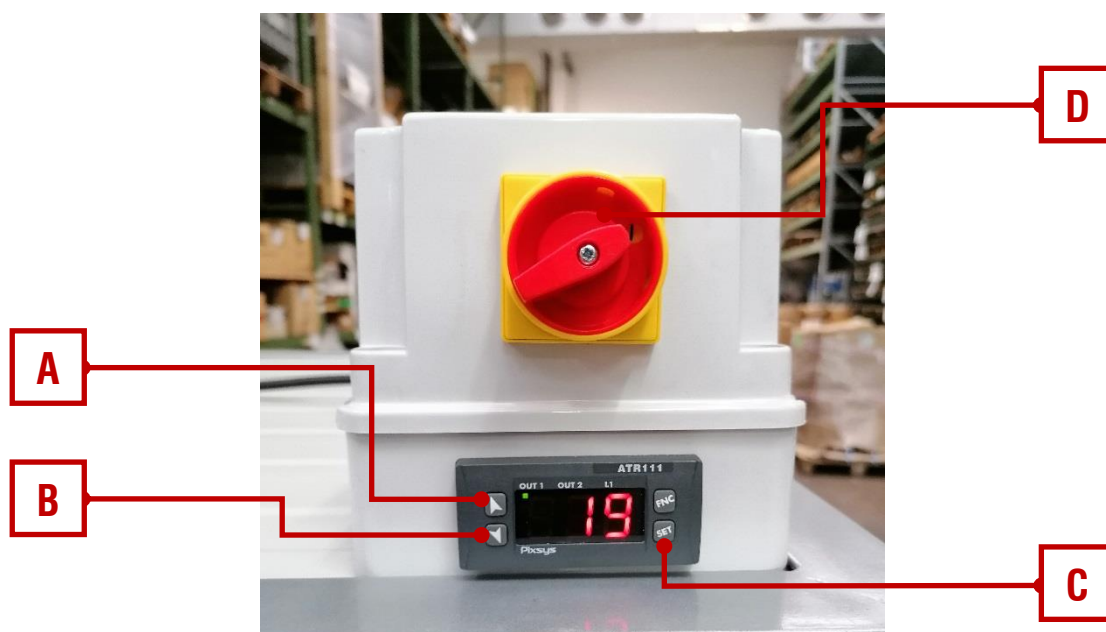
7.1 DISPOSITIFS DE COMMANDE ET DE CONTRÔLE

7.1.1 Utilisation du thermostat

Le thermostat, situé sur le panneau de commande, dispose de quatre boutons et d'un cadran d'affichage. L'affichage, après avoir allumé la chambre chaude via l'interrupteur principal (D) et avoir attendu quelques secondes, indique la température à l'intérieur de la chambre chaude/sècheuse.

En appuyant sur le bouton SET (C), la température préalablement choisie est indiquée comme la température maximale pouvant être atteinte.

Pour changer cette température, appuyer sur le bouton SET (C), puis appuyer sur le bouton avec la flèche pointée vers le haut (A) pour augmenter les degrés ou sur celui avec la flèche pointée vers le bas (B) pour les diminuer.



7.2 PRÉPARATION ET CONTRÔLES QUI PRÉCÈDENT LE PREMIER DÉMARRAGE

Contrôler que les pièces mécaniques et électriques sont en bon état.

7.3 FONCTIONNEMENT

Raccorder la chambre chaude au secteur, comme indiqué au paragraphe 5.5.2 de cette brochure ;

Disposer les fûts, les boîtes ou les pots en verre à l'intérieur de la chambre ;

Fermer la porte avec la charnière, allumer l'interrupteur et régler la température interne à l'aide du thermostat (voir par. 7.1.1)

La résistance commence à chauffer et un ventilateur produit un déplacement d'air chaud en répartissant de manière homogène la température dans l'environnement.

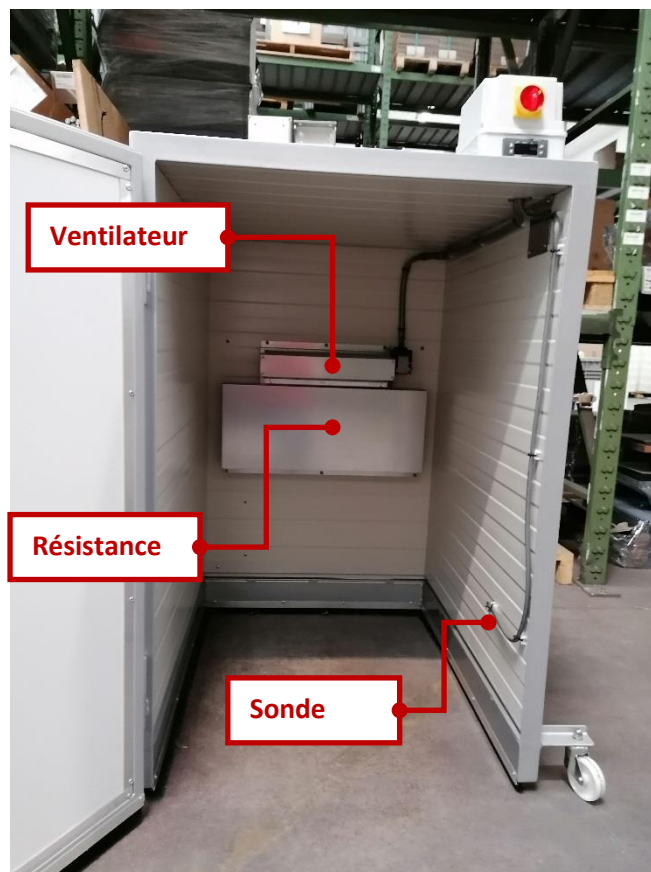
L'élévation de température est contrôlée par une sonde située à l'intérieur et régulée par un thermostat.

Le thermostat vous permet d'atteindre la température interne de 60°C.

Les temps de fusion du miel varient en fonction de la masse : dans les pots, il deviendra liquide beaucoup plus rapidement que dans un fût de 300 kg.

Pour permettre une utilisation même sans chariot élévateur, la machine est équipée de roues et a été conçue sans fond. Les fûts à chauffer restent immobiles et la chambre chaude est repoussée dessus et fermée.

Il n'y a pas de dispersion appréciable d'air chaud entre les murs et le sol grâce à un système d'étanchéité particulier.





CHAPITRE 8

8 MAINTENANCE COURANTE ET EXTRAORDINAIRE

8.1 NORMES DE SÉCURITÉ POUR LA MAINTENANCE

**ATTENTION**

Toutes les opérations de maintenance courantes et extraordinaires doivent être effectuées avec la machine éteinte, la prise de courant doit être débranchée de la prise murale.

Quand la machine est en fonction, certaines parties de celle-ci sont alimentées à une tension dangereuse. Les comportements non conformes aux instructions de sécurité lors de l'utilisation de cette machine peuvent causer la mort ou de graves blessures aux personnes ou aux choses. Par conséquent, il convient de respecter les instructions d'utilisation et de maintenance de cet appareil contenues dans ce manuel ainsi que les avertissements présents sur la machine. Avant les opérations de maintenance, débrancher la machine du secteur et connecter à la terre. Confier ces opérations à du personnel spécialisé et compétent uniquement.

**ATTENTION**

Avant de procéder à quelque type d'intervention que ce soit, lire attentivement les instructions contenues dans le présent manuel.

Respecter les périodicités indiquées pour les interventions de maintenance. Afin de garantir un parfait fonctionnement de la machine il est nécessaire que les remplacements soient effectués exclusivement avec des pièces détachées originales.

Une fois les travaux de maintenance effectués, avant de redémarrer la machine contrôler que :

- les pièces éventuellement remplacées et/ou les outils utilisés pour l'intervention de maintenance ont été retirés de la machine.
- tous les dispositifs de sécurité sont efficaces.

**ATTENTION**

Il est absolument interdit de modifier et retirer les dispositifs de sécurité. En cas de modification ou de retrait des dispositifs de sécurité, le constructeur sera déchargé de toute responsabilité relativement à la sécurité de la machine.

8.2 NETTOYAGE DE LA MACHINE

Pour le nettoyage, utiliser de l'eau chaude ou des produits de nettoyage non agressifs.

**ATTENTION**

Pour éviter que des pièces du système électrique ne se mouillent pendant le lavage, ces composants doivent être soigneusement protégés contre l'eau.

8.3 CONTRÔLES PÉRIODIQUES À EFFECTUER

Vérifier le bon fonctionnement du ventilateur à solénoïde et de la résistance.

8.4 MAINTENANCE EXTRAORDINAIRE

Toute modification de la construction allant au-delà de la maintenance courante et extraordinaire ou impliquant une modification des modes d'utilisation et des prestations prévues par le constructeur, représente une nouvelle mise sur le marché et implique donc le respect de la procédure d'évaluation de la conformité à la Directive 2006/42/CE. Les modifications réalisées pour améliorer les conditions de sécurité (sur les machines utilisées) ne représentent pas une nouvelle mise sur le marché.

Aucune intervention de maintenance extraordinaire n'est jugée nécessaire si les interventions de maintenance courante et contrôle de l'état de l'extracteur sont exécutées régulièrement, comme indiqué dans ce manuel. Dans le cas contraire nous vous prions de contacter notre service d'assistance.

8.4.1 Remplacement des fusibles

[non applicable]



CHAPITRE 9

9 ANNEXES

9.1 ANNEXE 1 – DÉCLARATION CE DE CONFORMITÉ (Décret-loi 17/2010 application Directive 2006/42/CE)

La société **Lega srl** - Costruzioni Apistiche, dont le siège social est situé à Faenza, Via Maestri del Lavoro 23, fournisseur de l'article indiqué à la page 2 du présent manuel, déclare la conformité CE aux dispositions législatives suivantes qui transposent les directives :

- Décret-loi 17/2010 application Directive 2006/42/CE
- Directive Compatibilité Électromagnétique (EMC) 2014/30/UE
- Directive Basse Tension 2014/35/UE

et aux règlements :

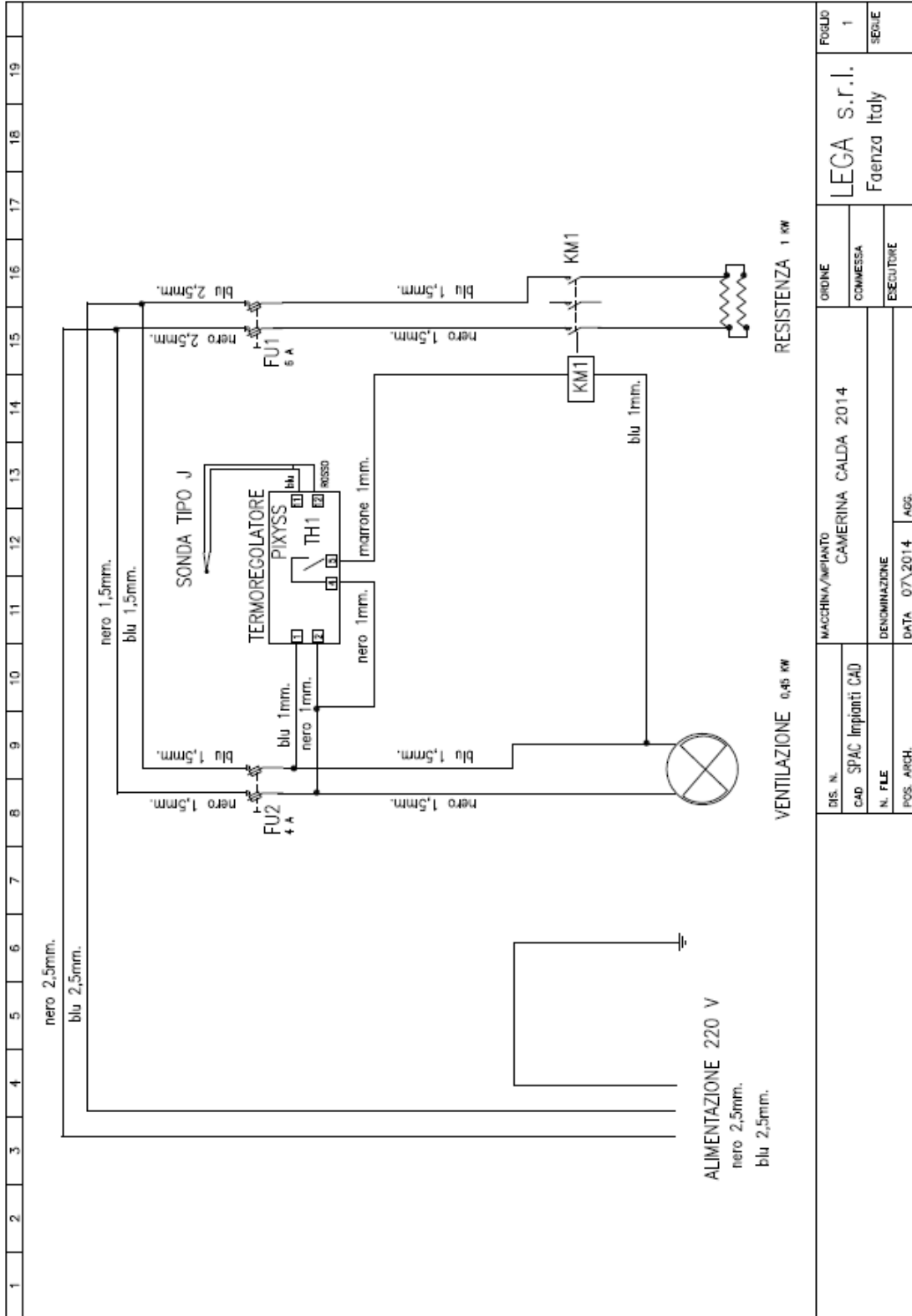
- 1935/2004 les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des produits alimentaires
- 2023/2006 sur les bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à être au contact avec des produits alimentaires

est également conforme aux dispositions des normes harmonisées suivantes :

- UNI EN ISO 12100
- CEI EN 60204-1

Lieu	Date	Signature
Faenza		 LEGA S.R.L. COSTRUZIONI APISTICHE Via Maestri del Lavoro, 23 48018 FAENZA RA ITALY CE DE CONFORMITÉ

9.2 ANNEXE 2 - SCHÉMA INSTALLATION ÉLECTRIQUE



DIS. N.	MACCHINA/IMPIANTO	ORDINE	Foglio
CAD. SPAC. Impianti CAD	CAMERINA CALDA 2014	COMMESSA	1
N. FILE	DENOMINAZIONE	ESECUZIONE	SERIE
POS. ARCH.	DATA 07/2014		
			LEGA S.r.l. Faenza Italy



9.3 ANNEXE 3 - PROBLÈMES ÉVENTUELS ET LEUR SOLUTION

En cas de nécessité, notre personnel technique est à votre disposition par téléphone au numéro 0546 26834, par fax au numéro 0546 665653 ou par courriel à l'adresse assistenza@legaitaly, pour toute information ou conseil technique relatif à la machine ; toutefois, avant de nous contacter, nous vous prions de contrôler les informations ci-dessous.

Le ventilateur ne tourne pas

- 1) La machine ne reçoit pas de tension.
- Vérifier la continuité du réseau électrique.

La résistance ne chauffe pas

- 1) La machine ne reçoit pas de tension.
- Vérifier la continuité du réseau électrique.